

Risque lié à la Sécurité: Travail à chaud

Descriptif du risque

Un « travail à chaud » est tout travail au moyen d'un équipement à flamme nue ou produisant de la chaleur ou une étincelle. Ce type de tâche crée un risque d'incendie, explosion, implosion pendant ou après la tâche.

Secteur(s) concerné(s)

Départements : Philosophie et arts

Services : SGIAI

Et tout autre secteur où l'on exerce du travail à chaud est requis autre qu'à l'extérieur des salles de soudures sécurisées prévues à cet effet.

Activité(s) concernée(s)

Toute opération temporaire produisant une flamme nue, des étincelles ou de la chaleur capable d'initier un incendie ou une explosion.

Soudage, coupage, tronçonnage, meulage, fusionnement de métaux à flamme ouverte, brûlage, brasage (soudage au gaz), déglacage de tuyaux, application de revêtement de toiture au chalumeau.

Effet(s) sur la santé

Inhalation de gaz ou fumées toxiques, exposition aux rayonnements (éblouissement), kératite (ophtalmie des soudeurs), brûlure rétinienne, cataractes, irritation oculaire, brûlure, intoxication aiguë ou chronique.

Mesure(s) de prévention

Toujours privilégier les mesures de prévention les plus efficaces selon la hiérarchie de contrôle des risques de la CNESST. Lorsque l'élimination est impossible, réduisez au maximum les risques en combinant plusieurs mesures. Les mesures de prévention doivent toutefois être adaptées à la situation, puisque certaines ne sont pas toujours applicables ou pertinentes dans tous les contextes.

Élimination à la source: Éviter les travaux à chaud lorsque cela est possible. Éliminer les sources de chaleur, de flamme, d'étincelles ou de projection de particules incandescentes en utilisant une méthode de travail ne générant pas ces dangers lorsque cela est possible.

Remplacement: Remplacer, lorsque cela est possible, les procédés de travail à chaud par des méthodes de travail à froid ou par des procédés ne générant pas de flamme, d'étincelles, de chaleur excessive ou de particules incandescentes.

Contrôle technique: Fournir des écrans, des pare-étincelles, des rideaux ignifuges ou d'autres dispositifs afin de contenir les étincelles, les flammes et les projections. Assurer une ventilation adéquate des lieux de travail. Maintenir les équipements de lutte contre les incendies accessibles et en bon état de fonctionnement.

Signaux: Délimiter et signaler la zone de travail à chaud afin d'empêcher l'accès aux personnes non autorisées et d'avertir des dangers présents. Afficher les consignes de sécurité applicables aux travaux à chaud. Identifier les équipements de lutte contre les incendies et les moyens d'intervention d'urgence.

Mesures administratives: Élaborer et maintenir un programme de travail à chaud. Établir et appliquer des procédures de travail sécuritaires pour le travail à chaud. Prévoir un permis de travail à chaud et vérifier qu'il est rempli. S'assurer que seules les personnes formées et autorisées effectuent des travaux à chaud. Former les travailleurs concernés. Inspecter les équipements avant leur utilisation et effectuer leur entretien préventif conformément aux recommandations du fabricant. Assurer la gestion des travaux à chaud réalisés par les sous-traitants et leur communiquer les exigences du programme et des procédures applicables. Prévoir des mesures d'urgence en cas d'incendie ou d'incident.

[Lien vers le Programme et les procédures](#)

Moyens et équipements de protection individuelle ou collective: Utiliser les équipements de protection collective appropriés, notamment les écrans, les rideaux ignifuges, les pare-étincelles et les dispositifs de ventilation. Porter les équipements de protection individuelle adaptés aux risques identifiés.

Les mesures présentées ci-dessus constituent des exemples parmi d'autres et ne représentent pas une liste exhaustive.

Liste des actions

Action	Fréquence ou échéancier	Responsable
Programme de travail par point chaud	Fait	SPP
Création du document de permis de travail à chaud	Fait	SPP
Délivrer un permis à toute personne qui effectue un travail à chaud	Au besoin	SPP
Formation de travail à chaud	Au besoin	Supérieur immédiat
Plan d'intervention d'urgence et Rôles et Responsabilités	En cours d'amélioration	SPP